



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Personnels d'Enseignement  
du 2° degré, d'Éducation et des Psychologues  
Bureau DPE/5**

Affaire suivie par :

Julien SPONEM

Chef de bureau DPE/5

Tél : 03 83 86 21 73

Mél : [julien.sponem@ac-nancy-metz.fr](mailto:julien.sponem@ac-nancy-metz.fr)

9, rue des Brice / Rond-point  
Marguerite de Lorraine – CO n° 30013  
54035 NANCY Cedex 13

Nancy, le 8 avril 2024

Le Recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités

**Objet :** modalités de renouvellement de contrat à durée déterminée sur zone de remplacement

Vous enseignez ou avez enseigné comme agent contractuel sur zone de remplacement dans notre académie cette année scolaire. Je vous remercie vivement pour votre engagement au service de nos élèves.

Si les besoins en enseignement dans l'académie nous le permettent, nous envisageons de renouveler, dès le mois de juin, votre contrat pour l'année scolaire 2024/2025, sous réserve de l'avis pédagogique ou hiérarchique favorable sur votre manière de servir.

Aussi, je souhaiterais recueillir votre souhait de renouvellement ou non de votre contrat.

Si vous souhaitez le renouveler, je vous invite à m'adresser vos préférences géographiques d'affectation à l'aide du formulaire ci-joint.

Dans la mesure où elles répondraient aux besoins identifiés, vous pourriez bénéficier de l'affectation géographique souhaitée exprimée dans vos vœux avec attribution d'un établissement scolaire de rattachement administratif. Ce contrat permettrait de vous mobiliser l'année prochaine pour un remplacement à l'année ou pour assurer des suppléances dans la zone de remplacement qui vous serait attribuée ou à proximité géographique de cette zone.

Votre établissement de rattachement serait celui de votre exercice professionnel avec emploi du temps occupationnel correspondant à vos obligations réglementaires de service en attendant d'être appelé à effectuer un remplacement ou une suppléance.

Par ailleurs, votre rémunération principale, sans les indemnités, serait de 2 145,12 euros bruts minimum dès lors que vous remplissez les conditions de diplômes et de qualifications à l'identique de celles attendues pour les concours d'enseignement.

Afin de préparer la rentrée, en application de ces mesures, je vous sollicite pour connaître les modalités de renouvellement de contrat que vous souhaiteriez en remplissant le questionnaire ci-joint. En acceptant un contrat sur zone, pour faciliter une proposition de contrat, je vous invite à émettre plusieurs vœux de zones d'exercice.

Vous voudrez bien retourner ce document complété avant le vendredi 19 avril à l'adresse :

[ce.dpe5@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dpe5@ac-nancy-metz.fr)

Je vous remercie pour votre implication au sein de l'éducation nationale.

Par délégation, la secrétaire générale d'académie,

Marie-Laure JEANNIN